



Nations Unies

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

## Conseil économique et social

### ECOSOC/6238

#### Conseil économique et social

Session de fond de 2006 – après-midi

#### **L'ECOSOC ADOPTE UNE RÉOLUTION SUR LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE DU TERRITOIRE PALESTINIEN**

#### **Il adopte aussi des textes sur les pays les moins avancés et une interdiction totale de fumer dans tous les locaux de l'ONU**

(Publié tel que reçu)

GENÈVE, 27 juillet (Service d'information des Nations Unies) -- Le Conseil économique et social a adopté, cet après-midi, quatre résolutions portant sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne, sur le tabac et la santé et sur les pays les moins avancés.

Le Conseil économique et social a ainsi adopté, par 45 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, une résolution sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et de la population arabe du Golan syrien occupé, par laquelle elle demande que soient levées les sévères restrictions imposées au peuple palestinien, y compris celles résultant des opérations militaires en cours. Des représentants de la Finlande (au nom de l'Union européenne), de l'Arménie, du Costa Rica, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Japon, de l'Inde, du Canada, de l'Algérie et de la Syrie se sont exprimés sur ce texte, de même que l'Observateur de la Palestine.

...

#### **Adoption d'une résolution sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne**

Par une résolution sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (**E/2006/L.17/Rev.1**), adoptée par 45 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, le Conseil demande que soient levées les sévères restrictions imposées au peuple palestinien, y compris celles résultant des opérations militaires israéliennes en cours, et que soient prises d'autres mesures d'urgence pour remédier à la situation humanitaire désespérée dans le territoire palestinien occupé. Il exige d'Israël qu'il respecte le Protocole sur les relations économiques entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine signé à Paris le 29 avril 1994 et transfère d'urgence les recettes fiscales palestiniennes. Le Conseil souligne qu'il faut préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et garantir la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur du territoire, notamment en levant les restrictions en vigueur à l'entrée et à la sortie de Jérusalem-Est, ainsi que la libre circulation vers et depuis le monde extérieur. Le Conseil demande en outre à Israël de rétablir et de remplacer l'infrastructure détruite, y compris l'unique centrale électrique, où

les frappes aériennes d'Israël ont eu un impact considérable sur les hôpitaux, les installations et services de production alimentaire, les réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement ainsi que les réseaux de distribution d'eau, les écoles, les ponts, l'aéroport, le port maritime et les ministères et institutions palestiniens.

Le Conseil prie en outre toutes les parties de respecter les règles du droit international humanitaire et de s'abstenir de recourir à la violence contre la population civile. Il demande à Israël, puissance occupante, de mettre fin au déversement de déchets de toutes sortes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé, qui fait peser une grave menace sur leurs ressources naturelles et risque de porter atteinte à l'environnement et de compromettre la santé des populations civiles. Le Conseil souligne en outre que le mur qu'Israël construit à un rythme accéléré dans le territoire palestinien occupé est contraire au droit international, isole Jérusalem-Est, scinde la Cisjordanie et exerce un grave effet débilissant sur le développement économique et social du peuple palestinien, et demande à cet égard que les obligations juridiques mentionnées dans l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de justice et dans la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale soient pleinement respectées.

Ont voté pour (45): Afrique du Sud, Arabie saoudite, Albanie, Arménie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Tchad, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, France, Allemagne, Guinée, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Panama, Paraguay, Fédération de Russie, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie et Turquie.

Ont voté contre (3): Australie, Canada et États-Unis d'Amérique.

Abstentions (3): République Tchèque, Pologne et Royaume-Uni.

Le Conseil a par ailleurs pris note de la note du Secrétaire général contenue dans le document **A/61/67-E/2006/13** et intitulée «Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé».

## **Déclarations**

M.VESA HIMANEN (Finlande, au nom de l'Union européenne) intervenant avant le vote, a relevé l'importance de la coordination de l'aide humanitaire internationale au profit de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, compte tenu de la détérioration rapide de la situation sur le terrain. Le représentant a aussi invité les donateurs internationaux à participer à cette aide humanitaire, faisant valoir que l'Union européenne est à ce jour le plus important donateur d'aide directe aux territoires palestiniens, pour un montant d'environ 250 millions d'euros par an en faveur de Gaza et de la Cisjordanie. Cette année, l'Europe a dégagé des fonds à une cadence accélérée, pour parer à la dégradation de la situation. Elle a d'ailleurs approuvé un nouveau don de 50 millions d'euros destiné à l'aide humanitaire: santé, hygiène, abris, alimentation

Les transferts de fonds palestiniens par Israël sont plus importants que tous les montants que les donateurs individuels peuvent dégager, soit de 50 à 60 millions de dollars par mois. L'Union européenne exhorte Israël à reprendre les transferts du montant des taxes et revenus de douanes palestiniens, des sommes essentielles pour empêcher l'aggravation de la crise dans les territoires palestiniens. L'Union européenne reste très inquiète de la détérioration des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne et déplore les pertes civiles qui en découlent. La crise souligne la nécessité de parvenir à un accord juste et durable. L'Union européenne appelle par conséquent les deux parties à s'engager dans la recherche d'une solution négociée.

M. ZOHRAB MNATSAKIAN (Arménie) s'est dit préoccupé par l'escalade de la violence qui se poursuit au Moyen-Orient, notamment dans le territoire palestinien occupé. Les conditions socioéconomiques déjà difficiles endurées par la population palestinienne ont désormais pris l'ampleur d'une catastrophe humanitaire. L'Arménie dénonce un recours à une force aussi disproportionnée. L'Arménie demande à toutes les parties de conclure un cessez-le-feu. L'Arménie appuie le projet de résolution **L.17/Rev.1** et demande sa mise en œuvre effective.

M. LUIS A. VARELA (Costa Rica) a rappelé que la défense individuelle et collective est l'un des droits reconnus aux États mais il est limité par la Charte des Nations Unies en ce sens qu'il doit respecter le principe de proportionnalité et ne doit pas être incompatible avec les objectifs des Nations Unies. Or, les opérations actuellement menées par Israël ne sont pas proportionnelles aux faits qui les ont déclenchées et mettent en danger les accords de paix et la sécurité dans la région comme dans le monde entier. Qu'il s'agisse de groupes armés comme le Hamas ou le Hezbollah, qui arborent le drapeau du terrorisme ou des opérations israéliennes, le Costa Rica condamne toute violence. Il faut parvenir à imposer un cessez-le-feu. Le Costa Rica votera en faveur du projet de résolution **L.17/Rev.1**. Le Costa Rica est préoccupé par la lenteur avec laquelle la communauté internationale réagit face à la situation actuelle qui est extrêmement grave.

M.TERRY MILLER (États-Unis) a dit que son pays était préoccupé par les problèmes sociaux et économiques rencontrés par le peuple palestinien. Il a cependant regretté que la résolution ne reflète pas la complexité réelle de la situation, par exemple en critiquant Israël et ne tenant pas compte de l'inaction de l'Autorité palestinienne en matière de lutte contre le terrorisme. La résolution reflète une politisation malvenue des débats au sein de l'ECOSOC, a estimé le représentant américain.

M. V.V. LOSHCHININ (Fédération de Russie) a indiqué que son pays, gravement préoccupé par l'aggravation des affrontements, a voté en faveur de la résolution L.17/Rev.1. Dans l'ensemble de la région, les populations se trouvent au bord d'une catastrophe du point de vue socioéconomique et humanitaire. Il faut un cessez-le-feu immédiat pour parvenir à un règlement du conflit par des moyens politiques et diplomatiques.

M. SHIGERU ENDO (Japon) a indiqué que son pays avait voté en faveur de la résolution L.17/Rev.1 compte tenu de l'importance qu'il y a à améliorer la situation et les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé. La solution des deux États est la seule possible. Le représentant japonais a indiqué que son pays restait déterminé à contribuer à faire avancer le processus de paix. Le Japon a voté en faveur du texte, mais estime qu'il ne convient pas pour l'ECOSOC de discuter de questions extrêmement politiques comme celle-ci.

M. AJAI MALHOTRA (Inde) a indiqué avoir voté en faveur de la résolution, l'Inde étant très préoccupée par les souffrances du peuple palestinien, souffrances aggravées par la destruction d'une partie de l'infrastructure locale. Compte tenu de sa politique traditionnelle, l'Inde a octroyé une aide immédiate de 100 millions de roupies au peuple palestinien, aide essentiellement médicale. L'Inde appelle à la reprise du dialogue entre les parties et au renoncement à la violence.

M. TERRY CORMIER (Canada) a déclaré que son pays était très inquiet de la situation humanitaire du peuple palestinien, mais a déploré que la résolution n'illustre aucunement l'absence de mesures prises par l'Autorité palestinienne pour assurer le bien-être du peuple palestinien. Ces mesures devraient notamment consister en la reconnaissance formelle de l'existence de l'État d'Israël, dans le respect des engagements pris antérieurement.

M. HAMZA KHELIF (Algérie) a indiqué que son pays aurait préféré que la résolution **L.17/Rev.1** soit adoptée par consensus. Il a tenu à souligner que son pays était co-auteur de ce texte.

M. ABDULMONEM ANNAN (Syrie) a indiqué que son pays appréciait les efforts déployés collectivement par tous ceux qui étaient préoccupés par cette situation, y compris les Européens qui ont fait preuve d'une extrême souplesse pour parvenir à un texte de consensus. Cet après-midi, un raid israélien contre une crèche dans la bande de Gaza a fait une quinzaine de blessés parmi les enfants, a souligné le représentant syrien. Cela fait déjà 40 ans que les territoires visés par la résolution **L.17/Rev.1** sont occupés, a-t-il rappelé.

M. MOHAMMAD ABU-KOASH (Palestine) a dit que le résultat du scrutin est, avant tout, une victoire du bon sens et de la raison, qui doit prévaloir dans le monde entier. Le peuple palestinien, en ce moment même, est en proie aux pires souffrances. Un cessez-le-feu immédiat doit être imposé pour que cesse la destruction des générations actuelles et futures. La machine de guerre israélienne doit être arrêtée, a dit le représentant, appelant Israël à s'asseoir à la table de négociation pour participer à la recherche d'une solution négociée. Le représentant a remercié les représentants du Pakistan, et de la Finlande au nom de l'Union européenne, pour le rôle qu'ils ont joué dans la préparation de cette résolution. Il a fait observer enfin aux pays ayant voté contre la résolution que la force n'a en fin de compte jamais raison.

### **Décision concernant la promotion de la femme**

M. HAMOUD NAJI HIZAN (Émirats arabes unis) a indiqué que sa délégation, absente mardi 25 juillet lors du vote sur la résolution sur la situation des femmes palestiniennes (contenue dans le document **E/2006/27**), aurait voté en faveur de ce texte si elle avait été présente.

\* \* \* \* \*

---

**À l'intention des organes d'information • Document non officiel**